



Convention ou modalités de mise en place pour l'exercice d'un service d'aumônerie catholique : SEM dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées

Entre l'établissement -----

Situé -----

représenté par -----, agissant en qualité de -----

d'une part

Et le diocèse de Nancy et de Toul, représenté par Madame Denise LANBLIN

en qualité de déléguée diocésaine à la Pastorale de la Santé

d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : textes de référence

La présente convention est établie en conformité avec :

- la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'état et garantissant le libre exercice des cultes ;
- la circulaire du 2 février 2005 relative à la laïcité dans les établissements de santé
- la circulaire n° DHOS/P1/2006/538 du 20 décembre 2006 relative à l'organisation des aumôneries ;
- la charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance de 2007.

Article 2

Sur proposition de Madame Denise LANBLIN, déléguée diocésaine à la Pastorale de la Santé

représentant Mgr Jean Louis PAPIN évêque du diocèse de Nancy et de Toul,

Une équipe d'aumônerie est agréée par le Directeur de -----

Article 3

Cette équipe comprend les personnes désignées dans une annexe jointe. Elle sera mise à jour tous les trois ans. Elle pourra s'adjoindre de nouveaux membres avec l'accord du représentant de l'Evêque (délégué(e) diocésain(e) à la pastorale de la santé, Curé ,.....). Dans l'exercice de leur activité, les membres de l'équipe d'aumônerie portent un badge avec leur nom et la mention «Aumônerie catholique SEM».

Article 4

Madame Denise LANBLIN, délégué(e) à la Pastorale de la Santé porte à la connaissance du Directeur de l'établissement le nom du responsable de l'équipe d'aumônerie. Son rôle est d'organiser l'action des bénévoles auprès des résidents et, le cas échéant, de l'entourage, d'assurer la liaison avec le Directeur et le personnel de l'établissement. Sa mission s'effectue en lien avec les personnels soignants : les jours et horaires sont définis en concertations (en annexe)

Article 5

Chaque membre de l'équipe d'aumônerie reçoit une lettre de mission communiquée au Directeur de l'établissement et signée par le représentant de l'Evêque.

Article 6

L'aumônerie assure le culte catholique dans l'établissement. Les membres de l'équipe d'aumônerie assistent les résidents qui en font la demande par eux-mêmes ou par l'intermédiaire de leur famille ou ceux qui, lors de leur admission, ont déclaré appartenir au culte catholique. Un droit de visite des résidents leur est reconnu, conformément aux dispositions législatives et réglementaires. L'équipe d'aumônerie s'engage à respecter le règlement intérieur de l'établissement et la présente convention.

Article 7

Les membres de l'équipe d'aumônerie s'engagent à observer le devoir de réserve et le respect de la confidentialité à l'égard des résidents et de leurs familles. Ils assurent leur service sans prosélytisme et dans le respect des convictions des personnes.

Article 8

L'établissement s'engage à prendre les dispositions matérielles nécessaires à l'animation de l'équipe d'aumônerie : mise à disposition d'un local pour les célébrations et autres rencontres avec les résidents, organisation des déplacements des résidents.

Article 9

Les risques encourus par les membres de l'équipe d'aumônerie seront couverts par l'assurance souscrite globalement par l'association diocésaine. L'assurance responsabilité civile de l'établissement prendra en compte l'activité de l'équipe d'aumônerie au titre de ses missions dans l'enceinte de l'établissement.

Article 10

La présente convention prendra effet au.....

Elle sera renouvelée chaque année par tacite reconduction, sauf dénonciation de l'une ou l'autre partie avec préavis de deux mois notifié par lettre recommandée.

Fait à, le

Pour l'établissement,

Pour l'aumônerie catholique,

Pastorale de la Santé
Maison Diocésaine de l'Asnée
11 rue de Laxou CS 10091 – 54603 VILLERS LES NANCY

*Pièce jointe : la liste des membres de l'équipe d'aumônerie de
Le projet (lieux, horaires des visites, type d'animation...)*